COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 15/09/2020

Procès-verbal n° 1

Président de la Commission : M. Gérard GONZALEZ

Membres présents : Gérald LEPLAY, Président de la CDA et Patrick COURTHIEU

Invitées : Mme Andrée BRESSOLLES et Mme Florence MELET

ORDRE DU JOUR :

Approbation des PV n°4 et 4 bis du mois de juin 2020.
Examen de la situation des clubs au 31/08/2020 - Articles 41-46-47-48 et 49 du statut de l'Arbitrage.

La CDSA adopte, après lecture, les Procès-verbaux n°4 et 4 bis du mois de juin 2020 parus sur le site du District de l'Ariège de Football.

CLUBS NON EN REGLE, A SAVOIR, N'AYANT PAS LE NOMBRE D'ARBITRES IMPOSE PAR LE STATUT DE L'ARBITRAGE AU 31 AOUT 2020 - ARTICLES 41-46-47-48 ET 49

CLUBS DE LIGUE

AUCUN

CLUBS DE DISTRICT

ENT VARILHES / ST JEAN DE VERGES – 541857 – Manque 1 Arbitre
SPAM – 534352 – Manque 1 Arbitre
FC MIREPOIX – 551240 – Manque 1 Arbitre
FC COUSSA / HERS – 581747 – Manque 1 Arbitre
AS PLANTAUREL – 551919 – Manque 1 Arbitre
AS CRITOURIENNE – 581963 – Manque 1 Arbitre

Ces clubs ont jusqu'au 31 Janvier 2021 pour se mettre en conformité avec le Statut de l'Arbitrage.

Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel (conformément aux articles 8 et 40 du Statut de l'Arbitrage) devant la Commission Départementale d'Appel du District de l'Ariège de Football dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFO.

Le Président de la Commission
Du Statut de l'Arbitrage
M. Gérard GONZALEZ

Membre de la Commission
Du Statut de l'Arbitrage
M. Patrick COURTHIEU